

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 29

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 06 octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 26 septembre, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Madame VICHERAT Valérie ; Madame GABRIEL Mélanie ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Monsieur MOURAUX Michel ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Monsieur DENIZOT Gabriel ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie ; Monsieur ADOUL Jean-Pierre.

Absents excusés :

Madame NIANG Kiné ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Madame LAVARENNE Monique ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur FAISY Fabien ; Madame KHEDDAR Haïate.

Procurations a été donnée à :

Madame NIANG Kiné donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François.
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline.
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.
Madame LAVARENNE Monique donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude.
Madame BOURGOIN Evelyne donne procuration à Monsieur DENIZOT Gabriel.
Monsieur FAISY Fabien donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice.
Madame KHEDDAR Haïate donne procuration à Madame ACIMOVIC Cennet.

Madame SIGNORET Edwige est nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2025-075 : ATTRIBUTION DE BONS D'ACHATS POUR LES RETRAITÉS ET LES MÉDAILLÉS.

Considérant la nécessité d'adopter une délibération pour l'octroi d'un cadeau réalisé par la collectivité,

Considérant que sur demande du responsable du service de gestion comptable de Gien, la commune afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit prendre une délibération décidant de l'octroi de bons d'achats aux agents.

Considérant que l'idée générale est de pouvoir remercier l'agent partant en retraite ou médaillé pour tous les services rendus à la collectivité durant sa présence au sein de la commune.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Décide l'octroi de bons d'achats aux agents communaux titulaires et non titulaires d'une valeur de 60 euros pour les agents médaillés, à utiliser dans un délai de 6 mois, hors alimentation et alcool à Super U Bonny sur Loire, Auchan Gien et Leclerc Gien.

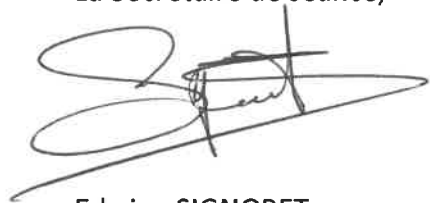
Décide l'octroi de bons d'achats aux agents communaux titulaires et non titulaires d'une valeur de 600 euros pour les agents retraités sous la forme de 3 bons d'achat d'une valeur de 200 euros chacun, à utiliser dans un délai de 6 mois, hors alimentation et alcool à Super U Bonny sur Loire, Auchan Gien et Leclerc Gien.

Autorise le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget de la commune chapitre 011 article 6232.

Le 06 octobre 2025

La Secrétaire de séance,



Edwige SIGNORET

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET